



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2005/1

Le 3 janvier 2005

Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)

Nouvelle prorogation des délais pour le dépôt d'une réplique et d'une duplique

LA HAYE, le 3 janvier 2005. Le président de la Cour internationale de Justice (CIJ) a une nouvelle fois prorogé les délais pour le dépôt d'une réplique par la République du Congo et d'une duplique par la France en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Par une ordonnance en date du 29 décembre 2004, le président de la Cour a fixé au 11 juillet 2005 et au 11 août 2006 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure.

Par lettre datée du 21 décembre 2004, l'agent de la République du Congo, se référant à un pourvoi en cassation formé contre l'arrêt de la première chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris rendu le 22 novembre 2004, avait prié la Cour de reporter de six mois, à compter du 10 janvier 2005, la date d'expiration du délai pour le dépôt de la réplique de son pays. Par lettre datée du 28 décembre 2004, l'agent de la République française avait indiqué que son Gouvernement ne s'opposait pas à la nouvelle prorogation de délai sollicitée.

Le président de la Cour a adopté l'ordonnance susmentionnée compte tenu des raisons invoquées par la République du Congo et de l'accord des Parties.

La Cour avait initialement fixé au 10 décembre 2004 et au 10 juin 2005 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de procédure susmentionnées. Le 8 décembre dernier, son président avait déjà consenti à reporter ces délais au 10 janvier 2005 et au 10 août 2005 à la demande de la République du Congo.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse 2003/21 sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Cliquer sur «Rôle» puis sur le nom de l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Le texte intégral de l'ordonnance sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles au moins jusqu'à l'ouverture de la procédure orale.

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire (+ 31 70 302 23 36)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse électronique : information@icj-cij.org